



François SOULAGE
Président

Nanterre, le 15 Septembre 2003

SEMINAIRE DE SENSIBILISATION

CJDES – 18 Septembre 2003

« Les moyens du développement économique de l'économie sociale et solidaire »

1 – Les entreprises de l'économie sociale et solidaire doivent d'abord s'autofinancer. Leur statut de droit ou de fait ne permet pas d'apports extérieurs à la recherche de plus-values ou de pouvoir.

La première richesse est l'autofinancement, il faut pour cela réaliser des profits (cf. Mutualités).

Elle doit donc avoir une logique de résultats. Le risque est d'être victime d'une logique d'endettement si les résultats ne sont pas là. Or, il faut vivre cela comme un appauvrissement de l'entreprise.

2 – Les entreprises de l'économie sociale et solidaire s'inscrivent dans une logique intergénérationnelle et ne peuvent être des entreprises patrimoniales.

Elles vivent grâce aux résultats accumulés par les générations antérieures et lèguent aux générations futures. L'absence de fuite des résultats vers l'extérieur permet d'obtenir un TRI élevé. Elles sont donc parfaitement solidaires.




3 – L'économie sociale repose sur le principe de la mutualisation des risques :

- mutualisation du capital dès lors qu'il n'y a pas de capital individuel ;
- mutualisation des résultats puisqu'il n'y a pas de distribution ;
- mutualisation de risques dans les activités d'assurances des biens et des personnes ;
- mutualisation des coûts dans les coopératives d'entreprises ;
- etc.

4 – Ce sont des groupements de personnes, et le statut est un outil protecteur de la finalité. Il y a confusion des intérêts entre sociétaire et actionnaire. C'est le risque de l'économie solidaire qui peut ne pas avoir un statut juridique de groupement de personnes mais être une société capitaliste. De ce fait elle peut sans difficultés changer de logique en cours de vie.

Le statut donne une image des objectifs de l'entreprise. Le statut capitaliste, à l'inverse, ne peut pas le permettre.

5 – L'économie sociale peut se développer sans renoncer à ses statuts dès lors qu'elle accepte d'innover :

-  Exemple du Crédit Mutuel.
-  Exemple de Mondragon.
-  Financements « alternatifs » IDES, Cigales, Epargne salariale.

6 – Les risques

L'économie sociale ne peut pas se risquer à faire n'importe quoi, une introduction en bourse par exemple qui, inéluctablement change la logique de résultats et donc la politique d'accumulation pourrait lui être fatale. Idem avec la création de filiales «ouvertes» qui doivent réaliser des performances financières pour les détenteurs de capital.

7 – Certains secteurs pourront difficilement exister au sein de l'économie sociale et solidaire, dès lors que les besoins de prise de risques sont importants